

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

Réunion du 15 Décembre 2015

### **Membres présents :**

*Collège « professeurs »* : Lissan AFILAL, René DAVAL, Georges DURRY, Guillaume GELLE, Aomar HADJADJ, Louis-Frédéric JACQUELIN

*Collège « autres enseignants »* : Christelle DECLERCQ, Olivier DUPERON, Martine GUILLEMIN, Michel MARIC, Abdelkhalek RIAHI

*Collège « BIATOSS »* : Bruno BERAULT, Emmanuel BONNET

*Collège « étudiants »* : Hélène CREUZAT, Camille LEVEQUE, Laurent BEAUVAIS

Personnalités extérieures : Patrick TASSIN

### **Membres représentés :**

Laurent ANDREOLETTI a donné pouvoir à Guillaume GELLE.

Christine JOURDAIN a donné pouvoir à Martine GUILLEMIN.

Françoise LE NY a donné pouvoir à Georges DURRY.

Daniel NABET et Christophe GIRARDIN ont donné pouvoir à Lissan AFILAL.

Dominique de WILDE a donné pouvoir à Gilles BAILLAT.

En cours de séance, Abdelakhalek RIAHI a donné pouvoir à Michel MARIC.

En cours de séance, Camille LEVEQUE a donné pouvoir à Laurent BEAUVAIS.

### **Membres de droit :**

-Gilles BAILLAT, Président de l'université (voix délibérative)

-Irène LECCA, agent comptable (voix consultative)

### **Invités de droit :**

-Mme la Rectrice représenté par Mme Martine LE BERRE

- Mme Daouya BERKA, Directrice générale des services

**Invités :** David CARTON, Angélique RANVIER, Nouredine MANAMANNI, Olivier PERLOT, Grégory CORNAILLE, Aurélie MIGUET, Benjamin LEGRAND, Véronique MARCHET, Jean-Paul CHOPART, Christophe BECKERICH, Véronique CARRE-MENETRIER, Damien ERRE, Antonin GAIGNETTE, Abdelaziz HAMZAOUI, Thierry LETELLIER, Carine EL BEKRI

**Membres excusés :** Carole CORPEL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures, par M. Lissan AFILAL, Vice-Président du Conseil d'administration. Il donne lecture de l'ordre du jour suivant :

**1°) Adoption du procès-verbal du CA du 22 Septembre 2015**

**2°) Points d'information**

**3°) Questions financières**

- Demandes de remises gracieuses (ESPE pour 476, 10 € et Imprimerie centrale pour 177 €)
- Budget rectificatif 2015 n°3
- Budget 2016
- Création de la structure budgétaire de la Maison des Langues
- Information sur le dossier Mineral Water

**4°) Dossier d'expertise du nouveau siège des services centraux et de la présidence URCA**

**5°) Ressources Humaines**

- Bilan de la Campagne d'emplois 2015
- Campagne d'emplois 2016

**6°) Questions pédagogiques**

- Capacités d'accueil
- Cursus Master en ingénierie (ingénierie en bioraffinerie et bioéconomie)
- Licence professionnelle optique professionnelle IUT

**7°) Questions statutaires**

- Modalités de désignation des 3 représentants de l'URCA appelés à siéger au sein du collège 1 définitif de la COMUE
- Désignation des représentants de l'URCA appelés à siéger au sein du collège 1 définitif de la COMUE

**8°) Questions diverses**

## **1) Adoption du procès-verbal du CA du 22 Septembre 2015**

*Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal du 22 Septembre 2015, à l'unanimité.*

## **2) Points d'information**

### **- Information relative à un arrêté d'interdiction aux locaux**

M. Le Président indique que l'accès à l'enceinte et aux locaux de l'université de Reims Champagne-Ardenne est interdit pour une durée de 30 jours à un étudiant pour avoir troublé l'ordre et le bon fonctionnement de l'établissement.

### **- Point d'avancement du déploiement de SIHAM**

M. Olivier PERLOT présente le déploiement de SIHAM. Il indique que le CA a approuvé un an auparavant le déploiement d'un nouvel outil de gestion des personnels, SIHAM. Il souhaite faire un point d'étape sur SIHAM, car il s'agit d'un outil important qui va gérer l'ensemble des personnels. Il est accompagné de Mme Isabelle PERRIN, chef de projet.

Mme Isabelle PERRIN mentionne que dans le cadre de SIHAM, il a fallu mettre en place des diagrammes. Actuellement, ARPEGE ne permet qu'un seul schéma possible pour le diagramme organisationnel de l'établissement, alors que SIHAM en permet plusieurs. Deux diagrammes ont été déterminés, un diagramme administratif et un diagramme fonctionnel. Cet outil va faciliter la gestion de carrière des personnels et la gestion des congés annuels et les congés de maladie. Prochainement, les composantes seront associées par le biais des référents RH sur les campus, afin de leur donner plus de facilités de gestion sur le terrain.

M. Olivier PERLOT précise que ce projet d'ampleur est en bon état d'avancement, que ce soit au niveau des moyens humains ou financiers. Il souligne l'investissement de la Direction des ressources humaines et de la DSI sur ce sujet.

M. Emmanuel BONNET demande le nombre d'universités françaises passées à SIHAM ou qui vont y passer. Mme Isabelle PERRIN mentionne 3 établissements, et dans le cadre de la vague d'intégration, 4 établissements supplémentaires bénéficient de SIHAM.

### **- CPER**

M. Le Président indique que le 19 Novembre 2015, à l'initiative du préfet de région, l'ensemble des participants finançant le CPER 2015-2020 ont été réunis à Châlons-en-Champagne. Cette réunion a eu pour but de consolider les financements prévus dans la durée (échancier jusqu'en 2020) et par opération (le CPER ne concerne qu'une partie du projet Grand Campus). La réunion avait deux enjeux :

- Adoption de la convention signée entre le Recteur, le Préfet et le Président de Région pour la méthodologie concernant le financement et la gouvernance du CPER. (Comité de pilotage prévu jusqu'en 2020)
- Obtenir de la Région des modifications d'usages en matière d'attributions de financement. En effet, la Région ne décaisse pas pour les études préalables au chantier et la maîtrise d'œuvre. L'université

doit donc faire appel à sa trésorerie. Il a été demandé qu'il soit octroyé des avances sur les opérations.

M. Le Président indique que l'on se situe dans les chiffres prévus au CPER tels qu'adoptés le 28 Août 2015 lors de la signature du CPER avec le 1<sup>er</sup> ministre.

-Une rencontre de l'Université a eu lieu avec le Maire de Troyes, M. François BAROIN et le Président du Conseil Départemental, M. Philippe ADNOT, afin de faire un point sur l'avenir du CUT. Le CUT accueille aujourd'hui environ 1400 étudiants, qui relèvent des 3 facultés (Lettres, Sciences Humaines, Droit et Eco-gestion). Parallèlement à une réorganisation du CUT, une discussion a eu lieu avec les partenaires locaux afin de pérenniser l'installation du CUT dans les locaux de l'Hôtel-Dieu. En effet, une demande de changement de modalités de conventionnement entre l'Université et le Conseil Départemental a eu lieu. La Rectrice a été saisie pour avis afin d'avoir le soutien de l'Etat dans ce dossier. Des difficultés sont présentes, avec la volonté du département de signer un bail emphytéotique de 40 ans qui est un régime différent du conventionnement précédent.

- M. Le Président mentionne un article de Mme Catherine FREY dans l'Union du jour, sur le budget de l'Université avec des données chiffrées très précises. M. Le Président estime qu'un journaliste ne devrait pas être destinataire de données aussi précises avant le vote du budget par le Conseil d'Administration. Il rappelle à l'ensemble des administrateurs de ne pas diffuser des informations avant le vote du budget. Les données remises aux administrateurs ne sont pas publiques et ne doivent pas être transmises à l'extérieur. En effet, le budget de l'université ne devient public après approbation du CA.

### **3°) Questions financières**

- Demandes de remises gracieuses (ESPE pour 476,10 € et Imprimerie centrale pour 177 €)

Mme Irène LECCA présente les demandes de remises gracieuses. Pour l'imprimerie centrale, un vol a eu lieu dans le tiroir du régisseur d'un montant de 177 €. Le régisseur est responsable personnellement et financièrement. Une plainte a été déposée au commissariat. Le régisseur doit supporter cette somme à titre personnel. Au niveau de l'ESPE, le régisseur a perçu par une étudiante une somme de 476.10 € en espèces dans une enveloppe qui a disparu par la suite.

Le Conseil d'Administration approuve les demandes de remises gracieuses, pour un montant de 476, 10 € pour l'ESPE et 177 € pour l'imprimerie centrale, **à l'unanimité.**

- Budget rectificatif 2015 n°3

M. Le Président rappelle l'origine du BR3 et sa fonction. Il s'agit de procéder à un transfert de l'enveloppe fonctionnement vers l'enveloppe masse salariale.

Mme Daouya BERKA mentionne que le retour de paie du mois de décembre confirme la prévision budgétaire inscrite au BR3.

M. Grégory CORNAILLE fait la présentation du BR3. (cf. annexe)

M. Guillaume GELLE remarque que les ressources d'investissement dans le BR3 et le budget initial sont très faibles, ce qui n'est pas habituel dans notre université. Certaines ressources propres

fléchées en investissement ont été intégrées dans le budget en recettes de fonctionnement. Il souhaite une explication concernant la baisse des ressources propres en investissement.

Mme Daouya BERKA précise que lors du budget primitif 2015, les subventions d'investissements avaient été repositionnées en crédits de fonctionnement courant.

M. Guillaume GELLE souhaite savoir si le compte financier 2015 sera arrêté sur ce montant d'investissement. Mme Daouya BERKA répond qu'elle n'a pas pour l'instant les éléments en sa possession.

Par ailleurs, M. Guillaume GELLE mentionne une baisse de 5 millions d'euros par rapport aux chiffres habituels.

Mme Daouya BERKA précise que des variations entre l'exécuté 2014 et le budget 2014 sont constatées. Pour 2014, on constate sous-exécution liée à la prévision budgétaire des UB 904 recherche et SAIC aussi bien en dépenses qu'en recettes. En effet, le taux d'exécution sur ces UB est à hauteur était de l'ordre de 60%.

M. Guillaume GELLE constate qu'il n'a pas eu de réponse sur sa question sur les recettes. Mme Daouya BERKA précise que la réponse sur les recettes ne peut pas être apportée car le travail d'analyse n'est pas finalisé. M. Guillaume GELLE estime que l'on peut logiquement penser que les recettes sont très élevées et que le budget peut apparaître surévalué.

M. Le Président précise que la logique du BR3 est une opération technique visant à terminer l'année de façon sécurisée en particulier pour la masse salariale qui était un sujet d'inquiétude. Il indique qu'une partie des questions posées renvoie au compte financier et à la réalité de l'exécution budgétaire 2015.

M. Guillaume GELLE souhaite savoir si le budget proposé est un budget réaliste ou non, c'était le sens de sa question sur les ressources d'investissements et les ressources propres.

M. Emmanuel BONNET remarque que le tableau des emplois du BR3 de 2015 n'est pas présent. Des changements importants sont à noter, par rapport au tableau initial 2015.

Mme Daouya BERKA indique qu'il s'agit du tableau du BR2.

M. Emmanuel BONNET mentionne que des rectifications sur la masse salariale ont été faites. Il se demande pourquoi le tableau n'a pas évolué. Mme Daouya BERKA indique qu'il s'agit d'un plafond d'emplois. Il y aura une sous-exécution de ce plafond d'emplois.

M. Lissan AFILAL indique que le plafond voté au BR2 est celui-ci. Les variations essentielles se situent sur les heures complémentaires.

M. Le Président mentionne une confusion entre les emplois et la masse salariale.

Mme Aurélie MIGUET indique que le plafond d'emplois se décompte en fonction de certains critères.

Après un bref échange de vues, M. Emmanuel BONNET précise que si une variation sur la masse salariale est constatée, il doit y avoir une variation sur le tableau. M. Emmanuel BONNET constate

que plus la fin de l'année est proche, plus ce tableau tend vers la réalité. Ce tableau a un impact sur les emplois.

M. Guillaume GELLE constate une réduction de 840 K€ de fonctionnement ainsi que la baisse de ce qui avait été programmé en investissement. Il souhaite savoir ce qui a été reporté. Il souhaite savoir également comment est obtenue la diminution de fonctionnement.

M. Grégory CORNAILLE indique que la diminution se situe par rapport au BR2. La prise de contact et le retour des composantes et des services a permis de réduire ce fonctionnement. Mme Daouya BERKA ajoute que les composantes pour leurs prévisions budgétaires ont revues à la baisse leurs demandes d'ouverture de crédits au 31 Décembre 2015.

Mme Daouya BERKA mentionne que sur l'investissement, la réduction porte sur des travaux prévus à la Direction du patrimoine, qui sont reportés sur l'exercice 2016. M. Guillaume GELLE s'interroge sur le type de travaux. Mme Daouya BERKA indique que les travaux sont reportés pour des questions de faisabilité sur l'exercice 2015. M. Guillaume GELLE ajoute que cela n'est donc pas directement en lien avec la situation financière de l'université.

M. Patrick TASSIN mentionne que le budget rectificatif a pour fonction d'améliorer le taux d'exécution.

M. Grégory CORNAILLE indique que la problématique du BR3 est la masse salariale. M. Guillaume GELLE demande pourquoi le volet ressources propres d'investissements n'a pas été révisé. De plus, il souhaite connaître les conséquences de la non-adoption de ce BR3. Mme Daouya BERKA mentionne l'impossibilité d'intégrer les dépenses de masse salariale au compte financier au 31 Décembre 2015. L'ensemble des crédits ne seront pas ouverts pour permettre la comptabilisation des charges à payer.

Mme Martine LE BERRE précise que les documents budgétaires ont été examinés en réunion préparatoire du CA pour le BR3 et le budget 2016. En ce qui concerne le BR3, les points soulevés en séance ont également été soulevés lors de la réunion. L'augmentation de la masse salariale a été notée, les ressources propres qui ne sont pas réévaluées par rapport à l'exercice 2014 ainsi que la comptabilisation de la subvention d'investissement en fonctionnement pour 2.9 millions d'€. Cela avait été signalé au budget rectificatif mais cela n'a pas été régularisé. Le plan de retour à l'équilibre n'a pas été produit. Cela a eu une influence sur la position de la rectrice au moment de l'adoption du budget 2016. L'enjeu pour la masse salariale (paiement des salaires) va déterminer la position de la rectrice pour le budget 2016.

M. Guillaume GELLE remarque que beaucoup d'interrogations ne sont pas levées pour ce budget. Un risque d'être déficitaire à la fin de l'exercice est présent. De plus, si le BR3 n'est pas adopté, une partie des salaires en décembre ne seront pas versés. Il souhaite connaître le montant des charges à payer qui ne seront pas payés. Mme Daouya BERKA mentionne un écart entre le BR2 et le BR3. Afin de passer les écritures de fin d'exercice, il est nécessaire d'ouvrir de crédits pour l'enveloppe de masse salariale à hauteur de de 160,7 millions d'€.

M. Guillaume GELLE constate l'obligation de voter le BR3 avec beaucoup d'incertitudes à cause du risque de non-paiement des salaires.

Mme Irène LECCA précise qu'il s'agit des charges à payer qui doivent toutes être rattachées à l'exercice. Si le BR3 n'est pas voté, les paies seront tout de même payées.

M. Louis Frédéric JACQUELIN s'estime « piégé » car il n'y a aucun choix. Il ajoute alors, que dans ce cas-là, un simple point d'information suffisait. Mme Irène LECCA mentionne qu'effectivement il s'agit d'une constatation. Mme Daouya BERKA estime qu'il n'est pas possible de modifier l'enveloppe de masse salariale sans produire un budget rectificatif.

M. Lissan AFILAL mentionne que le choix de ne pas voter le BR3 doit conduire à une alternative. Ce BR3 arrive tard, pour des raisons liées au manque d'informations et les incertitudes liées à l'évaluation de la masse salariale. Les choix auraient pu se faire si au mois de juin le BR3 avait été présenté avec des alternatives. Les informations ont été consolidées fin septembre.

Mme Martine LE BERRE précise que le BR3 n'a pu être présenté en octobre et novembre. Il est donc présenté en décembre.

M. Emmanuel BONNET mentionne qu'il est choquant de continuer à embaucher des contractuels alors qu'au dernier CA il était mentionné un déficit de masse salariale. Il souhaite savoir si cette situation est normale ou s'il aurait fallu arrêter les recrutements de contractuels.

M. Guillaume GELLE demande si l'ensemble des emplois pourvus depuis que la situation budgétaire est connue étaient tous nécessaires à ce moment-là. Il se demande s'il aurait été possible de les reporter à l'exercice 2016. M. Lissan AFILAL ajoute que certains recrutements ont été reportés quand cela a été possible.

M. le Président mentionne que certes le contexte budgétaire est important mais le fonctionnement de l'université recouvre aussi des hommes, des services ainsi que des missions. La question des recrutements des contractuels intervient uniquement pour la poursuite des missions. Au niveau du plan de retour à l'équilibre, il faut se poser la question du non-recrutement de contractuels en rapport avec l'organisation des missions de l'URCA. Ces décisions vont impacter le fonctionnement normal des services. Il faut une réorganisation des services.

M. Michel MARIC précise qu'au sein du CA, un ensemble d'élus vont voter ce BR3. Une information de la situation avait été faite. La situation de l'URCA n'est pas facile.

M. Guillaume GELLE mentionne que les élus de la liste « réussir ensemble » refusent de participer à ce vote car le contenu du BR3 n'est pas satisfaisant. Il manque dans les éléments de réponse des points importants qui vont impacter le compte financier 2015. M. Guillaume GELLE justifie le refus de participer au vote des élus de la liste « réussir ensemble » car il n'y a pas d'alternative.

*Considérant que le quorum physique est constaté, le Conseil d'Administration adopte le budget rectificatif n°3 2015 et ses annexes avec 16 voix pour et 11 refus de vote.*

- Budget 2016

M. Le Président s'excuse de la situation actuelle car les documents sont arrivés très tardivement. Il précise l'arrivée d'un nouveau directeur financier le 16 Décembre 2015. Le budget prévisionnel 2016

s'inscrit dans un contexte difficile. L'enseignement supérieur atteint les limites de son modèle économique, avec des difficultés pour l'URCA dues à un changement de logique budgétaire. Les regroupements universitaires, dont la COMUE, vont jouer un rôle important, avec la préparation de l'accréditation en 2017 et les conséquences de la réforme territoriale installant l'URCA dans un paysage universitaire totalement différent. Demain, l'URCA existera dans une région où existent deux très grandes universités (La Lorraine et l'Unistra).

M. Le Président explique que la préparation du budget prévisionnel 2016 a intégré ces éléments qui vont traduire le maintien des ambitions. En effet, le budget 2016 n'a pas fait l'impasse totale sur la campagne des emplois. Le maintien de l'activité des laboratoires, des services, est une condition pour figurer dans le nouveau paysage universitaire évoqué. Ce budget prévisionnel s'inscrit dans une conjoncture budgétaire amorcée par un premier déficit sur le compte financier 2014, qui se traduit en 2015 par une situation budgétaire difficile. La situation est telle que 2014 n'est pas un accident de parcours mais traduit un changement de logique. Il faut changer de paradigme sur le plan budgétaire, exprimé concrètement avec le budget prévisionnel 2016, ainsi qu'avec l'établissement d'un plan de retour à l'équilibre. Ce plan de retour à l'équilibre s'est mis en place la semaine dernière, et va se poursuivre lors du premier semestre 2016. Un travail d'investigation (par un comité de pilotage) sera effectué afin de ne pas prendre des décisions nuisibles sur le plan des missions de l'Université. La situation concernant la masse salariale apparaît extrêmement difficile, étant donné que la masse salariale représente 80% du montant total du budget. Le facteur de dérive de la masse salariale n'est pas constitué par la campagne d'emploi, mais par les éléments supplémentaires au traitement des fonctionnaires et des contractuels (enveloppe des heures complémentaires en augmentation, ou autres éléments constitutifs de la masse salariale)

Trois types de facteurs d'augmentation de la masse salariale sont à considérer :

- Les décisions venant des statuts des personnels (GVT, reclassements) et les mesures catégorielles, sont des décisions de l'Etat. Ces enveloppes ne relèvent pas de nos décisions.
- L'augmentation des effectifs étudiants génèrent des coûts induits. Il s'agit d'un facteur subi, mais il est possible de prendre des décisions permettant de le réduire. Ce n'est pas la politique souhaitée par le Président. Il faut accueillir encore plus d'étudiants, mais cela ne peut pas se faire à coût zéro si la subvention pour charge de service public n'augmente pas.
- Agir sur les facteurs de hausses de la masse salariale, cela peut concerner le régime des primes, ainsi qu'une série de mesures pour lequel l'établissement est souverain. Il faut être dans une logique structurelle d'assainissement des bases de l'établissement afin de faire face aux défis fondamentaux. Le comité de pilotage comprend des représentants des directeurs de composantes et des unités de recherche et un chef de projets organisera les activités avec des groupes de travail thématiques domaine par domaine pour la mise en place de mesures dès 2016.

Mme Daouya BERKA précise que le budget 2016 a été construit selon deux méthodes (droits constatés, et la méthode décret GBCP (AE/CP). Mme Daouya BERKA présente le budget 2016.

M. Grégory CORNAILLE présente la note de présentation du projet de budget 2016. (cf. annexe)



M. Georges DURRY souhaite avoir le détail de la baisse des ressources propres. M. Grégory CORNAILLE précise qu'il s'agit de ce que les composantes ont remontées d'après leurs prévisions de ressources propres pour l'année prochaine. M. Lissan AFILAL ajoute qu'il s'agit de l'ensemble des ressources propres notifiées avec une réelle certitude.

Mme Daouya BERKA mentionne que les subventions d'investissement (2.9 millions d'€) n'ont pas été remontées, et une ressource exceptionnelle est constatée, en 2015 avec la cession d'OAT, pour 1 million d'€. Ce qui explique la différence de 4 millions d'€ pour 2016.

M. Guillaume GELLE souhaite des explications sur la baisse des ressources propres. Il estime que des éléments devraient augmenter, notamment les droits de scolarité étant donné les hausses d'étudiants ainsi que la formation continue. Mme Irène LECCA indique un reliquat à imputer sur 2015 donc une augmentation. Des comptes d'attentes vont être régularisés en produits.

M. Georges DURRY demande si la contribution du service recherche est comprise. Il n'accepte pas cette baisse, car il estime que les ressources propres représentent un élément clé pour l'établissement. Il faut augmenter les ressources propres. Il souhaite comprendre la contribution des uns et des autres.

M. le Président mentionne que la discussion fait apparaître un principe transversal à la construction du budget. En effet, la construction du budget prévisionnel 2016 s'est faite sur une base prudentielle avec des estimations de ressources propres qui ne se vérifiaient pas dans l'exécution des recettes. Il rappelle que l'année dernière une majoration artificielle des ressources propres avait été constatée et le budget n'avait pas été voté.

M. Guillaume GELLE indique qu'il y a un manque de 1.7 millions d'€ sur la masse salariale. Un BR3 a été fait afin de couvrir les dépenses de masse salariale.

M. Bruno BERAULT mentionne une différence entre le tableau des emplois 2015 et 2016.

M. Laurent BEAUVAIS dispose d'une question concernant la subvention pour charge de service public. En effet, la notification de la subvention pour charge de service public faite par le CNESER est différente de celle retenue pour le budget. M. Laurent BEAUVAIS se demande la raison pour laquelle ce n'est pas la même notification qui apparaît dans le budget prévisionnel.

Mme Daouya BERKA indique que la notification retenue pour le budget 2016 est celle de juin 2015 avec une information complémentaire du Ministère de 80 000 €. La notification définitive 2015 indique un écart d'un peu plus de 200 000 €, entre la prévision du budget 2016 et la notification 2015. Il n'est pas possible d'inscrire au budget une notification qui n'a pas été communiquée.

M. Lissan AFILAL mentionne que ce budget devait être envoyé à la rectrice pour le 30 Novembre. Il n'était pas possible d'attendre la notification. La notification qui a servi de base à la construction du budget est celle de 2015.

M. Guillaume GELLE indique que cela fait trois ans que le budget est équilibré par un prélèvement sur le fonds de roulement. Il remarque une baisse du fonds de roulement combiné avec une baisse de la capacité d'auto-financement. La situation financière de l'université se dégrade. Il souhaite savoir la valeur de l'autofinancement dans les investissements. Mme Daouya BERKA indique que la capacité

d'auto-financement est de 2.6 millions d'€ et les subventions d'investissements représentent 4.1 millions d'€.

Après un échange de vues, M. Guillaume GELLE mentionne une baisse de 9 millions d'€ du budget par rapport au BR3. M. Grégory CORNAILLE indique qu'il s'agit de la baisse des dépenses de fonctionnement et la baisse des ressources propres.

M. Patrick TASSIN mentionne qu'il faut faire attention au fonds de roulement. Il ne comprend pas qu'il soit inscrit au CPER les dépenses alors que les recettes afférentes ne sont pas inscrites.

M. Lissan AFILAL indique que dans certains documents (présentation AE/CP), il faut atténuer en fonction des recettes du CPER. Les services ont travaillé sur des éléments de méthodes. Certes, il aurait pu être judicieux de ne pas inscrire au budget les dépenses du Grand Campus s'il n'y a pas les recettes correspondantes. Il ne faut pas aggraver le fonds de roulement. S'il n'y a pas la notification du CPER, l'investissement ne sera pas fait.

M. Le Président mentionne que cela illustre le principe prudentiel poussé à l'extrême. Le fonds de roulement va être abondé par la non-exécution des investissements. D'autres éléments ne seront pas pris en compte (retraitements plus anciens non indiqués). A titre d'exemple, un reliquat de 880 000 € sur les coquilles n'est pas pris en compte. Il est vraisemblable que le fonds de roulement ne sera pas à 10 jours.

M. Patrick TASSIN indique que la prévision doit induire ce qui est faisable. M. Lissan AFILAL indique qu'il était possible de ne pas inscrire les dépenses du CPER.

M. Guillaume GELLE constate que l'URCA ne sera pas forcément à 10 jours de fonctionnement de fonds de roulement. Le budget est très serré sur le fonctionnement et les dépenses du personnel. Mme Irène LECCA mentionne que l'exécuté des dépenses a évolué ainsi que les recettes.

M. Guillaume GELLE demande si le fait de passer sous la barre prudentielle des 15 jours de fonctionnement entraîne des conséquences par rapport à la tutelle.

Mme Martine LE BERRE mentionne que les plans de trésorerie doivent être produits. Les plans de trésorerie 2015 et 2016 ont été fournis. Un décalage est constaté entre la présentation du BR3 totalement exécuté et la trésorerie prévisionnelle au 1<sup>er</sup> janvier. Pour l'instant, il n'y a pas de menaces sur la trésorerie de l'établissement. La trajectoire dégradée du fonds de roulement est constatée. Au moment où le compte financier de l'établissement sera rendu, une position sera prise. La situation budgétaire de l'établissement ainsi que le passage au décret GBCP se traduit par des changements de présentation.

Mme Daouya BERKA ajoute que plusieurs changements de méthodes sont présents. Il est obligatoire de présenter un budget en décret GBCP au 1<sup>er</sup> Janvier 2016. L'article 150 du décret dispose que les opérations de recettes doivent être justifiées par des pièces prévues dans une nomenclature établie. Elle mentionne qu'il faut obligatoirement inscrire en recettes uniquement des recettes justifiées.

M. Grégory CORNAILLE poursuit la présentation des tableaux. (cf. annexe)

Après la présentation des tableaux, M. Guillaume GELLE demande ce que signifie la réduction de l'enveloppe masse salariale. M. Lissan AFILAL mentionne que certains éléments sont à prendre en compte dans le plan de retour à l'équilibre.

M. Emmanuel BONNET indique qu'un tableau est présenté avec 115 ETPT en moins par rapport à 2015 (enseignants-chercheurs et BIATSS compris). Sur le tableau présenté, il est indiqué 40 emplois BIATSS en moins par rapport à 2015. Il demande alors si les services vont pouvoir fonctionner avec des personnes en moins. Il souhaite savoir les missions qui seront donc supprimées à l'URCA.

Mme Aurélie MIGUET indique que si l'on compare les ETPT 2015 et les ETPT 2016, la personne qui va partir en retraite en 2015 ne sera plus comptabilisée en 2016.

Après un échange de vues, Mme Martine LE BERRE indique une différence de -58 emplois. Le plafond global des emplois voté par le CA était de 2461 (DPG 2015).

M. Emmanuel BONNET demande si par rapport à 2015, il faut comparer le tableau publié à chaque budget initial ou alors le tableau à chaque budget rectificatif.

M. Le Président indique qu'en 2014, lors de la réunion sur le dialogue de gestion avec le Recteur, la différence entre 2014 et 2015 était de 200 emplois en plus, en comparant les mêmes tableaux.

Mme Daouya BERKA précise que la construction budgétaire a été faite, au regard de la soutenabilité budgétaire au titre de 2016. L'enveloppe masse salariale est passée de 160 700 000 millions d'€ à 159 000 000 millions d'€, un certain d'éléments de masse salariale seront nécessairement impactés.

M. Emmanuel BONNET mentionne qu'actuellement, l'URCA se situe au niveau du tableau des emplois 2012. Le plafond global d'emplois voté au CA correspond à la masse salariale. Par rapport aux emplois ETPT qui sont supprimés, il souhaite savoir quelles sont les missions enlevées au sein des services. Il craint que les services soient encore plus en difficulté avec ces suppressions d'agents. (58 ETPT de moins par rapport à 2015)

Mme Daouya BERKA présente les chiffres demandés.

Après un bref échange de vues, M. Michel MARIC s'adresse à Mme Martine LE BERRE. Il constate qu'entre 2013 et 2014, la SCSP a baissé de 900 000 €. Entre 2014 et 2015, une augmentation de 1,5 million d'€ est constatée. Depuis 2012, il a été octroyé 3 millions d'€ en plus, avec au moins 5 000 étudiants supplémentaires. Le pic démographique prévu va arriver à l'Université. Il souhaite avoir une explication sur cette trajectoire dégradée.

Mme Martine LE BERRE mentionne qu'elle souscrit à la description du contexte telle qu'elle est faite. L'ensemble des Universités françaises est dans le même univers de contrainte. Toutes les Universités ne subissent pas cette dégradation « accélérée », qui avait été prévue dès l'année dernière au moment du vote du budget et pour laquelle il avait été demandé un plan de retour à l'équilibre. Actuellement, le plan de retour à l'équilibre est manquant. Il est légitime de se poser des questions. Mme la Rectrice a donc décidé que le budget 2016 sera soumis à son approbation, dans l'attente du plan de retour à l'équilibre. Le plan de retour à l'équilibre permettra d'expliquer les choix prévus par la Présidence de l'URCA afin d'éclairer la construction du budget 2016. Par ailleurs, il faut faire

application de l'article R719-69 1° du code de l'éducation puisque le budget n'a pas été communiqué dans son intégralité le 30 Novembre. Il faut faire également application de l'article R719-69 3°, car la manière dont le budget est construit n'est pas suffisamment claire avec la réduction de la masse salariale.

M. Michel MARIC souhaite une explication par rapport à la formule utilisée par Mme Martine LE BERRE sur la « trajectoire dégradée de la trésorerie ». Mme Martine LE BERRE mentionne qu'il s'agit d'un constat.

M. Laurent BEAUVAIS remarque qu'il est difficile pour les étudiants d'avoir une vision globale et stratégique sur le budget, et la politique menée actuellement par l'Université. Une inquiétude est présente par rapport à l'augmentation du nombre d'étudiants, avec des effectifs croissants depuis 5 ans. Une crainte est perceptible, celle que le budget ne réponde pas suffisamment aux attentes des usagers. Une autre crainte également est que l'avenir professionnel des étudiants soit bloqué par les capacités d'accueil. M. Laurent BEAUVAIS mentionne que la volonté des étudiants est d'avoir un effort financier. La notification pour la subvention pour charge de service public est aujourd'hui incertaine. Les étudiants souhaitent savoir où le choix politique financier va se traduire.

M. le Président précise le caractère exceptionnel de la situation de l'URCA au regard des autres universités de France. Jusqu'à l'année dernière, l'URCA était considérée par le Ministère comme un établissement sur-doté en emplois et en m2. Les effectifs étudiants à l'URCA augmentent plus vite qu'ailleurs. La question des besoins et du budget pose la question des choix qui vont être faits.

M. Guillaume GELLE revient sur le débat par rapport à la situation de l'URCA. Du point de vue des recettes, par la subvention de charge pour service public, l'augmentation attendue n'est pas présente. Le nombre d'étudiants croît beaucoup plus que la subvention pour charges de service public. Il s'agit d'un constat de toutes les universités. La dégradation de la situation financière des universités ne s'opère pas de la même façon partout. Il constate qu'en 2014, l'URCA a été une des 7 Universités déficitaires, alors qu'en 2013 la situation financière était très positive. Certaines décisions prises par l'Université ont forcément pesées sur la dégradation financière. Les équilibres successifs de budget sur prélèvement de fonds de roulement est un problème dans l'équilibre des grandes masses.

M. Le Président mentionne qu'il n'y a pas d'équilibre budgétaire réalisé par prélèvement sur fonds de roulement depuis 2013. Cet équilibre budgétaire sur fonds de roulement n'a été réalisé qu'en 2015 (prélèvement de 2,9 millions d'€) car les recettes avaient été gonflées artificiellement de 8 millions d'€ à la fin de l'année 2014 pour construire le budget 2015.

M. Guillaume GELLE mentionne que l'équilibre du budget recouvre les trois masses. M. Le Président précise que les fonds de roulement sont un outil normal pour réaliser des investissements. M. Guillaume GELLE mentionne que c'est l'équivalent pour une entreprise d'un crédit. Les investissements sont supposés être financés par la capacité d'autofinancement de l'établissement ainsi que ses ressources propres d'investissement. Le fonds de roulement doit servir à financer des investissements exceptionnels. M. Le Président estime que toute université qui doit avoir des projets doit compter sur son fonds de roulement.

M. Georges DURRY aurait souhaité que le discours de stratégie politique soit plus étayé. Il souhaite connaître les grands choix faits par l'équipe pour 2016. Il constate qu'il y aura peu d'argent supplémentaire au Ministère. Il est demandé aux Universités de renforcer leurs ressources propres. (valorisation et recherche)

M. Lissan AFILAL précise que la part de ce qui est fléché montre l'activité de la recherche de l'établissement. L'établissement aurait pu agir sur certains leviers, par exemple certaines mesures au bénéfice de la recherche ou la décharge des maîtres de conférences. Malgré le contexte difficile, nous avons choisi de sanctuariser le budget de la recherche. Il n'a pas été touché.

M. Michel MARIC mentionne qu'il faut une vision et des perspectives dans ce contexte contraint. En effet, la subvention pour charge de service public est quasiment ingérable. Il attend une analyse et une réaction de la « tutelle » sur cette trajectoire dégradée.

Mme Martine LE BERRE mentionne que techniquement et fonctionnellement la tutelle accompagne l'Université depuis de nombreuses années. Le rôle du Recteur est parfaitement défini par la loi de 2008, de 2013 et le décret du 06 Juin 2014. A partir du moment où des difficultés s'annoncent, notamment à partir du premier déficit constaté, (lors de la reddition du compte financier 2014), des recommandations ont été faites. De plus, si un double déficit est constaté en 2016, la tutelle sera renforcée. L'Université est autonome et les choix font l'objet d'une discussion en Conseil d'Administration.

M. Laurent BEAUVAIS précise qu'une feuille de route de la STRANES permet un cadre global et empêche la régionalisation de l'ESR. La STRANES n'est pas accompagnée de moyens suffisants actuellement. Les étudiants souhaitent que le service public réponde à leurs demandes et à leurs besoins. Il faut dégager un message politique dans le vote du budget avec des réponses aux besoins des étudiants.

M. Guillaume GELLE précise que le Conseil d'Administration doit être pragmatique, avec des réalités notamment sur la subvention pour charges de service public. Les marges de manœuvre financières sur la recherche constituent un objectif sur le long et le moyen terme. Au niveau de la gestion de l'université, certains points peuvent faire l'objet d'économies, notamment l'augmentation des heures complémentaires qui ne correspond pas forcément aux augmentations d'étudiants. Il faut trouver un équilibre permettant de fonctionner, en allouant les moyens correspondants aux besoins en priorité.

M. Le Président rappelle que l'ensemble des présidents d'universités sont unanimes pour constater que les universités françaises sont dans une situation critique. L'expression consacrée est celle de la « fin d'un modèle économique ». En effet, le modèle économique des universités françaises habituel est fondé sur la subvention pour charges de service public et des ressources propres pratiquement en annexe au budget principal. Ce modèle est en train de prendre fin. Actuellement, sans prise de conscience politique dans le pays que les universités françaises sont dans une situation de dégradation générale, alors un risque pratiquement de faillite généralisée des universités est présent en 2018. En effet, l'augmentation des flux étudiants va se poursuivre mécaniquement. Il faut être réaliste et pragmatique, la situation est celle d'une extrême contrainte sur la subvention pour charge de service public. Afin de continuer à avoir des marges de manœuvres pour le développement de l'université, il faut développer des ressources propres. La situation de la masse salariale ne peut pas

être uniquement due à des décisions externes. La masse salariale en plus est associée à un certain nombre d'actions et de choix politiques, dont la titularisation de 89 contractuels en 2 ans. En ce qui concerne la recherche, il a été instauré dix allocations de recherche (350 000 €) car l'URCA a besoin d'être soutenue sur le plan de la recherche. Beaucoup d'universités ont eu comme actions principales le gel complet des emplois qui permet d'avoir un rétablissement de l'équilibre de la masse salariale. Il a été pris la responsabilité cette année de maintenir une campagne d'emplois faible. Il n'est pas possible de maintenir une campagne d'emplois à minima si les choix ne sont pas faits en cohérence avec les objectifs visés. Plusieurs perspectives d'augmentation des ressources propres sont à considérer. La politique d'achat permet la mise en place d'économies réalisables. De plus, l'une des raisons de l'écart entre les ressources propres budgétées et les ressources propres exécutées est un mauvais recouvrement des recettes, lié à une organisation des services non satisfaisante pour le recouvrement des conventions. Il faut créer une cellule de suivi des conventions qui devrait permettre des économies. En tant que service public, l'on considère trop souvent que ce que l'Université peut offrir relève de la gratuité, il faut induire des limites. (Par exemple : distributeurs automatiques). L'Université a également des contraintes budgétaires.

M. le Président indique que le plan de retour à l'équilibre et la masse salariale impliquent des actions. Les actions envisagées se situent sur la gestion des heures complémentaires associées à des objectifs d'économie et sur la gestion des HRS dont il faut revoir le référentiel. Au niveau des décharges des maîtres de conférences débutants, le comité de pilotage réfléchit sur l'opportunité de faire évoluer ce dispositif. Des réflexions doivent être menées également au niveau des primes, des allocations de recherche notamment.

M. Emmanuel BONNET revient sur le tableau des emplois. Effectivement, des emplois ont été mis aux concours mais le nombre total d'emplois de titulaires à l'URCA n'augmente pas. Normalement, les emplois sous plafond d'Etat sont fixes. Aujourd'hui, il constate qu'il y a -40 emplois sous plafond d'Etat et souhaite savoir ce que ces emplois sont devenus.

M. Guillaume GELLE est surpris par le lien fait entre HRS/heures complémentaires/primes. Il mentionne des dispositifs de contrôles des heures complémentaires avec les composantes dans le cadre d'un dialogue de gestion et de la mise en œuvre d'une enveloppe centralisée. Les HRS ne sont pas des primes il s'agit d'heures devant être intégrées dans le service, et qui créent mécaniquement des heures complémentaires. Par ailleurs, une baisse de 3 millions d'€ sur le budget fonctionnement de l'université peut être constatée. Cette baisse porte sur les composantes. Au niveau de la DPLDD, la baisse étant très conséquente, il souhaite savoir comment s'articule son fonctionnement. Il faut également s'interroger sur la capacité de l'URCA à tenir le budget alloué à la DPLDD.

M. Laurent BEAUVAIS constate qu'il faut une réflexion sur les heures complémentaires.

M. Lissan AFILAL mentionne que la baisse a été ventilée sur 7% au niveau des composantes, la DPLDD et le fonctionnement général de l'université. Mme Daouya BERKA ajoute que pour la direction du patrimoine toutes les dépenses obligatoires sont prises en compte dans le budget 2016. M. le Président mentionne que certains investissements ont été faits. M. Guillaume GELLE demande dans ce cas, ce qui a été fait « en trop » en 2015 au niveau de la DPLDD.

M. Lissan AFILAL évoque une rationalisation des dépenses. (Au niveau du ménage par exemple)

Mme Martine LE BERRE communique l'avis de la rectrice complètement formalisé. (cf. annexe)

M. Lissan AFILAL, suite à la lecture de l'avis de la rectrice mentionne probablement un BR1 au début de l'année 2016. Il espère que le fait de fournir le plan de retour à l'équilibre permettra de commencer l'année dans de bonnes conditions.

Suite au refus du vote du budget par le CA, Mme Martine le BERRE précise que l'article **R719-76 du code de l'éducation** dispose que « Lorsque le budget n'est pas exécutoire le 1er janvier de l'exercice, les opérations de recettes et de dépenses sont effectuées temporairement sur la base de 80 % du budget de l'exercice précédent, déduction faite, le cas échéant, pour le budget principal, des crédits affectés à des dépenses non renouvelables. » Il n'y a aura pas de rupture de fonctionnement de l'établissement. Il s'agira d'un budget provisoire.

*Considérant que le quorum physique est constaté, le Conseil d'Administration n'adopte pas le budget au titre de l'année 2016, avec 13 voix contre, et 12 voix pour. (vote à bulletin secret)*

- Création de la structure budgétaire de la Maison des Langues

M. Lissan AFILAL mentionne la décision prise au CA de fusionner le CIEF et le CEREL pour la Maison des Langues et la création d'une UB budgétaire.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la création de la structure budgétaire de la Maison des Langues, à l'Unanimité.*

- Information sur le dossier Mineral Water

Mme Irène LECCA présente le dossier Mineral Water. Il s'agit de plusieurs créances pour un montant de 47 361 €. Plusieurs relances ont été faites. Leur insolvabilité a été organisée. L'entreprise est tombée en liquidation judiciaire. Des difficultés pour reconnaître la créance ont été constatées. La créance a été provisionnée, mais l'URCA intervient en tant que créancier chirographaire. Une réunion sur ce point a eu lieu avec le SAIC. Mme Irène LECCA souhaitait faire un point de vigilance.

#### 4 – Dossier d'expertise du nouveau siège des services centraux et de la présidence URCA

Mme Anne GALLOIS présente le dossier d'expertise du nouveau siège des services centraux et de la présidence URCA (cf. annexe). Le projet de bâtiment du siège est en cours de programmation, avec un travail d'analyse, de pré-programmation avec l'ensemble des services intégrant ce bâtiment. Une nouvelle circulaire a unifiée les textes pour l'ensemble des opérations relevant du CPER. Le projet doit être présenté au rectorat qui l'instruit techniquement et le transmet au préfet de région qui l'agrée, dans un délai de 2 à 4 mois. Au niveau du dossier, il est demandé de vérifier la cohérence du projet par rapport aux objectifs stratégiques de l'institution (développement durable, rationalisation..) ainsi que la faisabilité technique et financière du dossier.

M. Guillaume GELLE s'interroge sur le financement lié à la vente de la villa douce et souhaite savoir s'il s'agit de la seule hypothèse envisageable pour boucler le budget. M. Lissan AFILAL mentionne qu'il s'agit effectivement de la seule hypothèse. Les collectivités ont en fait une condition de financement. M. Guillaume GELLE précise que seule la convention donnant le terrain a été votée et constate que le débat sur la vente de la Villa Douce, doit avoir lieu. Il souhaite savoir si le dossier d'expertise acte la vente de la Villa Douce. Mme Anne GALLOIS précise que le dossier d'expertise

doit permettre au rectorat et au préfet d'analyser la soutenabilité technique et financière du projet. Le projet est acté dans le cadre du CPER. M. Lissan AFILAL précise que plusieurs universitaires et collectivités souhaiteraient conserver la Villa Douce pour un usage intra universitaire.

M. Guillaume GELLE souhaite savoir la raison des choix de localiser une partie des services sur le campus et une autre partie à l'Hippodrome. Mme Anne GALLOIS mentionne que les premiers éléments de pré-programmation prévoyaient un projet à hauteur de 15 ou 16 millions d'€. Une réduction de l'enveloppe du projet a été faite. Des choix ont été faits quant aux services à affecter. M. Lissan AFILAL mentionne qu'au niveau du schéma directeur immobilier, une discussion avait été faite sur les choix de proximité.

M. Le Président précise que la plupart des propositions émanent des directions concernées. (Par exemple : la DUN est beaucoup mieux auprès des étudiants plutôt qu'à la présidence)

M. Emmanuel BONNET mentionne qu'étant donné que le document proposé contient des dispositions sur la vie des personnels, il doit être soumis au CT. M. Lissan AFILAL propose de mettre ce point en information.

*Le Conseil d'Administration approuve le Dossier d'expertise du nouveau siège des services centraux et de la présidence URCA, avec 18 voix pour, et 6 abstentions.*

## **5- Ressources Humaines**

### **- Bilan de la campagne d'emplois 2015**

Report

### **- Campagne d'emplois 2016**

Report

## **6- Questions pédagogiques**

### **- Capacités d'accueil**

M. David CARTON présente les capacités d'accueil. Les capacités d'accueil concernent depuis plusieurs années la PAES. Il avait été soumis pour avis le vote des capacités d'accueil à la CFVU et au CA pour décision l'année dernière. Une augmentation importante des étudiants en STAPS avait pu être constatée. M. David CARTON a interrogé les différentes composantes, notamment celles, qui sont confrontées à des augmentations continues d'étudiants. M. David CARTON indique qu'il a eu le retour des filières concernées pour les capacités d'accueil. Les documents mis à disposition des administrateurs manifestent de l'augmentation de l'occupation des locaux. Les modalités de mise en place des capacités d'accueil ont été soumises à la CFVU. M. David CARTON cite l'article L612-3 du code de l'éducation. Les capacités d'accueil avaient été votées l'année dernière, et soumises au rectorat. Les modalités d'admissions seront les mêmes cette année ; l'engagement est pris d'accepter tous les redoublants, tous les néo-entrants de l'académie. De plus, dans l'hypothèse où les capacités d'accueil dépasseraient l'estimation, un effort sera fait pour augmenter la capacité d'accueil. L'ensemble des capacités d'accueils proposés ne sont pas des capacités d'accueils de confort. L'Université doit assumer ses responsabilités dans le service public. En tout état de cause, vu ses moyens pour fonctionner, elle ne peut pas accueillir l'ensemble des étudiants.



M. Laurent BEAUVAIS indique qu'il a été demandé au Ministère de l'enseignement supérieur de prendre des décisions. Il faut faire des choix politiques. M. Laurent BEAUVAIS ne définit pas les capacités d'accueil comme un aspect technique, mais plus comme un choix politique de l'Université. Certaines solutions sont suggérées par le réseau des étudiants, Intercampus et l'Afaje dans les autres universités. (Par exemple : Université de Grenoble, utilisation du numérique) La question des capacités d'accueil est liée au budget.

M. Guillaume GELLE indique que certaines filières ont connu une augmentation exponentielle du nombre d'étudiants. (STAPS) . Il constate que le vote de la CFVU était très serré (12 voix pour, 12 voix contre), et souhaite donc connaître le vote des conseils de gestion des composantes. Il se demande sur quels critères a été fixé le montant des capacités d'accueil. M. David CARTON mentionne qu'il a interrogé les composantes, sur leur capacité à accueillir des étudiants. Principalement, cela se fonde sur la disponibilité des locaux.

M. Thierry LETELLIER indique que le conseil de gestion n'a pas pris de décision. Des éléments avaient été demandés l'année dernière, mais il n'y avait pas eu de retour. Cela a donc été renvoyé à la CFVU. Il souhaite que l'université décide sur ce point. Il indique que STAPS est à la limite du fonctionnement humain. En effet, des difficultés de gestion par rapport au nombre d'étudiants sont présentes sur les espaces sportifs. A contrario, on ne répond pas véritablement à l'ambition de service public. En effet, les formations ne sont pas suffisamment diversifiées. Certes, des mesures locales sont présentes, mais des dynamiques nationales auxquelles l'URCA doit s'inscrire existent. Il souhaite des perspectives afin de pouvoir avancer.

Mme Véronique CARRE-MENETRIER indique que le Conseil de Gestion de Sciences a voté des propositions sur les capacités d'accueil à 448 étudiants. Le résultat de ce vote est de 8 votes pour, 6 votes contre et 2 abstentions. Elle constate une augmentation de 100 étudiants en plus sur 4 ans. Cela a généré 3 groupes de TD supplémentaires. Elle mentionne qu'actuellement, par rapport aux groupes de TD et de TP, les limites des moyens matériels et humains ont été atteintes. Les capacités d'accueil comprennent l'ensemble des redoublants et des néo-bacheliers, et les autres dossiers sur critères géographiques et sociaux.

M. Louis-Frédéric JACQUELIN précise que les chiffres annoncés sur les capacités d'accueil ont été discutés, en concertation avec les doyens de santé. Effectivement, les cours peuvent se faire à distance, mais il est nécessaire d'avoir un accompagnement pédagogique.

M. Laurent BEAUVAIS revient sur l'expérimentation numérique à l'Université de Grenoble. M. Olivier PERLOT mentionne que le passage au tout à distance nécessite un accompagnement pédagogique. L'URCA dispose de deux ingénieurs pédagogiques pour 1400 enseignants-chercheurs.

Mme Christelle DECLERCQ indique que le département de psychologie dispose d'une vingtaine de titulaires. Le taux d'encadrement incluant les contrats doctoraux élargis et les ATER est de 46%. Il gère actuellement une centaine de vacataires, et il n'est pas possible d'avoir plus de moyens humains.

M. Guillaume GELLE souhaite connaître la position du conseil de gestion du département de Lettres. M. David CARTON indique que le département Lettres a une position similaire à celle de psychologie, c'est-à-dire les capacités d'accueil et des modalités d'aménagement (avancement de la fin des inscriptions administratives).

Après un bref échange de vues, M. Olivier PERLOT estime que les enseignants doivent être accompagnés dans l'enseignement à distance. Il ne faut pas négliger l'aspect budgétaire. En effet, à titre d'exemple, pour le projet OPEN YOU, le budget demandé était de 2 millions d'€ pour 5 ans (pour

6 formations).

M. Guillaume GELLE estime qu'il faut se demander pourquoi les capacités d'accueil n'ont pas servies à l'orientation des emplois dans les secteurs qui en avaient le plus besoin. La question des capacités d'accueil n'est pas seulement une question financière, mais également de pédagogie et d'infrastructure. Il demande s'il est possible d'avoir des capacités d'accueil sur la licence psychologie à distance. M. David CARTON indique que pour le moment, il n'est pas prévu de mettre des capacités d'accueils dans la licence psychologie à distance. Il indique qu'à distance, le public est mélangé avec des formations continues et des formations initiales. Il ajoute que le recrutement est effectué en deux temps, d'une part un pré-dossier et un dossier de candidature.

M. Michel MARIC mentionne une contrainte budgétaire forte, qui arrive parallèlement à une poussée démographique. Un lien est forcément fait avec le pilotage budgétaire. M. David CARTON indique que l'inscription est de droit en licence, à condition d'avoir satisfait à un dispositif d'inscription (APB). Le rôle d'APB est que l'étudiant fasse des vœux. Normalement, sur APB, lorsque l'étudiant est dans une filière à capacité d'accueil, il lui est proposé de faire d'autres vœux sur des filières ni sélectives, ni à capacité d'accueils. M. Lissan AFILAL indique que l'Université propose la possibilité de dépasser le seuil fixé par l'académie sur les capacités d'accueil et d'accueillir tout de même les étudiants en plus. Il souligne l'engagement de l'université par rapport à l'académie.

M. Laurent BEAUVAIS mentionne que le comité de suivi APB travaille actuellement sur un APB « académique » afin de réguler les flux des étudiants en fonction des capacités d'accueil. En tant qu'étudiant, les capacités d'accueil s'apprécient au regard de l'environnement socio-économique. Il faut réfléchir aux capacités d'accueil de façon globale et stratégique. M. Laurent BEAUVAIS mentionne qu'il attend de l'URCA une vision stratégique sur son territoire, et notamment un travail de concertation avec les lycées avant de fixer des capacités d'accueil. Il constate qu'un des moyens est l'orientation. M. David CARTON mentionne que des moyens sont mis en œuvre pour l'orientation, par le biais de forums. M. David CARTON indique qu'il a veillé à ce qu'un descriptif plus détaillé des filières soit disponible sur APB.

M. Guillaume GELLE mentionne que l'autoévaluation sera opportune afin d'avoir un bilan et une vision plus globale de l'offre de formation de l'université. Il faudrait avoir une vision pluriannuelle et stratégique de l'offre de formation.

M. Laurent BEAUVAIS propose en concertation avec le Conseil d'Administration la mise en place d'un groupe stratégique de travail afin de mettre en lien les capacités d'accueil avec un budget cohérent, avant le vote des capacités d'accueil. Il faut fixer des capacités d'accueil raisonnées. M. Lissan AFILAL mentionne qu'actuellement une urgence est présente, il faut se déterminer.

Au niveau des délais, M. David CARTON indique que les étudiants peuvent consulter APB depuis le 1<sup>er</sup> Décembre. Ils peuvent faire leurs vœux à partir du 20 Janvier 2016, et peuvent changer leurs vœux jusqu'au 20 Mars 2016.

*Le Conseil d'Administration approuve les capacités d'accueil, avec certaines modalités (redoublants, néo-entrants) relatives aux filières suivantes : L1 PACES, L1 BBTE, L1 PSYCHO, L1 STAPS, avec 15 voix pour et 7 voix contre.*

- **Cursus Master en ingénierie (ingénierie en bioraffinerie et bioéconomie)**

Mme Nathalie GAVEAU présente le cursus Master en ingénierie (cf. annexe)

M. Guillaume GELLE remarque l'importance de la pédagogie articulée sur la recherche déployée dans

le CMI (Cursus Master en Ingénierie). En effet, la labellisation par le réseau Figure d'un projet du CMI (formation en ingénierie par des universités de recherche) n'est possible qu'avec des unités de recherche fortes. M. David CARTON indique le vote de la CFVU sur ce point ; 2 voix contre, 13 abstentions et 9 voix pour.

M. Georges DURRY souhaite connaître les débouchés des étudiants de ce master labellisé CMI par rapport à un ingénieur. Mme Nathalie GAVEAU indique que les étudiants de ce Master peuvent se positionner sur des emplois d'ingénieurs. Le double cursus permet une valeur ajoutée. De plus, ce Master permet des interactions fortes avec les entreprises. (Stages et projets en partenariat avec les entreprises)

M. Guillaume GELLE indique qu'il s'agit d'une vision différente de la formation des ingénieurs, qui correspond plutôt à ce qu'il se passe au niveau européen. Il ajoute qu'un ingénieur doit être innovant et doit avoir une formation par la recherche très active. C'est le leitmotiv du CMI proposé. De plus, il s'agit d'un modèle répandu dans les pays anglo-saxons et en Europe. Le but assigné est d'avoir des ingénieurs innovants.

M. Noureddine MANAMANNI indique qu'il est dommage de ne pas avoir des semestres complets en langues étrangères. Cela peut être judicieux pour l'insertion des étudiants. Mme Nathalie GAVEAU indique que les échanges sont encouragés au sein du référentiel CMI afin que les étudiants partent pendant un semestre dans une autre université.

M. Aomar HADJADJ demande si un encadrement académique existe. Mme Nathalie GAVEAU indique que la maquette est soutenable par les enseignants.

M. Guillaume GELLE souligne le positionnement stratégique de l'URCA dans ce secteur.

*Le Conseil d'Administration approuve le Cursus Master en ingénierie et l'adhésion au réseau FIGURE (ingénierie en bioraffinerie et bioéconomie, avec 4 abstentions, et 18 voix pour.*

#### **- Licence professionnelle optique professionnelle IUT**

M. David CARTON présente la licence professionnelle optique IUT. Cette formation a été votée à l'unanimité en CFVU. Cette formation s'adresse aux BTS Lunetier, mais également aux étudiants qui ont fait un peu d'optique en L1 et L2. Cette licence permettra également d'accueillir des étudiants ayant un profil commerce. Cette formation présente les débouchés suivants ; soit travailler en tant qu'opticien, soit travailler chez les fabricants de verres ou de lentilles. Cette formation est proposée en alternance (contrat de professionnalisation) et accueillera une quinzaine d'étudiants à Troyes et à Reims.

M. Lissan AFILAL ajoute que le projet, tel que présenté au départ, n'était pas du tout satisfaisant. Cependant, le fait d'associer les composantes de santé a été très bénéfique.

*Le Conseil d'Administration approuve la création de la licence professionnelle mention optique professionnelle parcours « Optométrie-Contactologie-Basse Vision » à l'IUT de Reims, à l'unanimité.*

#### **7- Questions statutaires**

M. Lissan AFILAL lit la proposition de délibération relative aux modalités de désignation des trois représentants de l'URCA appelés à siéger au sein du collège 1 du conseil d'administration de la COMUE.

*Considérant que chaque établissement désigne ses représentants au collège 1 du Conseil d'Administration de la COMUE, selon les modalités qu'il détermine,*

*Par délibération en date du 15 Décembre 2015, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve les modalités suivantes :*

*« Le Président de l'URCA soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration de l'URCA la liste des trois représentants de l'URCA appelés à siéger au sein du collège 1 du Conseil d'Administration de la COMUE ».*

M. Georges DURRY se demande sur quelle base ces trois personnes sont désignées. M. Lissan AFILAL indique que la procédure suivie est celle où le Président présente son argumentaire et la raison pour laquelle il désigne ces trois représentants. Cette formulation respecte celle présente dans les statuts de la COMUE.

M. le Président rappelle que la délibération de juillet 2015 était finalisée par l'existence d'un collège 1 provisoire d'un CA provisoire. Ce CA provisoire avait pour mission essentielle la mise en place technique de la COMUE. En effet, dès janvier 2016, le CA de la COMUE sera pratiquement constitué et travaillera sur les orientations stratégiques de la COMUE. Il doit donc y avoir de véritables représentants de l'établissement URCA. M. le Président soumet donc à l'approbation des membres du Conseil d'Administration la liste des trois représentants de l'URCA.

M. Guillaume GELLE souhaite savoir la durée de désignation des représentants soumis au CA par le Président. Il se demande si les personnes désignées exerceront leurs mandats au-delà du mandat des membres du CA actuel, ou désignées pour la durée du mandat de la COMUE.

M. le Président indique que le principe est celle de la représentation de l'établissement, qui est différente de la représentation présente dans les collèges élus. Il indique que deux des trois représentants de l'établissement dans le collège 1 sont des représentants es-qualités, c'est-à-dire que leur mandat prend fin lorsque la qualité disparaît. Il propose donc pour les deux représentants, le Président de l'Université et le 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Université. Il indique que cette représentation du collège 1 est une représentation qui doit être au plus près possible de la gouvernance de l'établissement. M. Guillaume GELLE indique que la vision du futur CA et de la gouvernance sera sans doute différente avec les élections. Il estime qu'une nouvelle délibération devra être l'objet d'un futur CA après le renouvellement des élus.

M. Le Président mentionne que l'URCA est un établissement multi-sites. Par rapport à ce schéma, il s'agira d'un représentant de l'URCA qui n'appartient pas au site de Reims pour le troisième membre. Les deux premiers noms sont es-qualités, le troisième nom sera M. Abdelaziz HAMZAoui, qui est le chargé de mission de l'URCA pour l'ensemble des trois campus à Troyes.

M. Guillaume GELLE souhaiterait connaître la date des élections du Président de la COMUE. M. le Président indique qu'à partir du 12 Janvier 2016, le débat sur les orientations stratégiques aura lieu. Il apparaît donc normal que les représentants de l'établissement y participe.

M. Michel MARIC propose que le CA de l'URCA délègue trois personnes membres du CA de la COMUE. Il est d'accord avec la proposition faite sauf pour le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et le Directeur de l'IUT de Troyes en tant qu'es-qualités mais comme représentants de l'URCA pour cinq

ans.

M. Guillaume GELLE estime qu'étant donné que l'établissement est représenté par les élus au CA, ils doivent être logiquement choisis parmi les membres élus du CA. Il s'agit de l'image de l'établissement.

M. Georges DURRY estime que le vote pour le Président de la COMUE aurait lieu tout début Février, et donc les représentants nommés vont participer au vote. Au vu de la représentation suite aux élections de la COMUE, il n'est pas d'accord pour que les représentants soient désignés de cette façon-là. M. Lissan AFILAL indique qu'il s'agit de logiques différentes entre les membres élus et les représentants de l'établissement figurant dans les statuts de la COMUE.

M. Guillaume GELLE souhaite avoir la délibération.

*Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne approuve la **proposition du Président sur la liste des trois représentants appelés à siéger au sein du collège 1 du CA de la COMUE**, avec 11 voix pour, 1 abstention, 2 votes blancs, et 7 voix contre. (vote à bulletin secret)*

## **8- Questions diverses**

M. Laurent BEAUVAIS indique qu'il a participé au Conseil d'Administration du CROUS, dans le but de développer l'accompagnement des étudiants internationaux, avec le dispositif du service civique. Le CROUS indique qu'actuellement, il n'y a plus la convention- cadre revalorisée avec l'université et qu'il faut s'adresser à l'Université pour cette question.

M. Noureddine MANAMANNI mentionne qu'au service relations internationales un étudiant du service civique est présent. M. Laurent BEAUVAIS indique qu'il avait proposé au nom des étudiants au CROUS d'accompagner les étudiants internationaux qui arrivent. Le CROUS était d'accord pour accueillir des étudiants en service civique, cela étant le CROUS a indiqué que les missions d'accueil des étudiants internationaux étaient imparties à l'URCA. M. Noureddine MANAMANNI mentionne que pour les étudiants internationaux en programme d'échanges, une convention avec le CROUS est faite.

M. le Président indique que le CROUS est éligible. M. Le Président est favorable à ce dispositif. Il ajoute que l'URCA a été une des premières universités à recruter des services civiques.

M. Laurent BEAUVAIS dispose d'une remarque générale au nom des étudiants sur le déroulement du Conseil d'Administration. Les étudiants restent attentifs à un travail en concertation avec l'équipe de direction. Il espère que dans le cadre de la présentation du prochain budget, il sera possible d'avoir une vision stratégique globale sur les capacités d'accueil votées.

M. Le Président mentionne à titre d'information un sujet délicat dans la presse sur l'expérimentation animale.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H.*

## **LISTE DES SIGLES ET DES ABBREVIATIONS**

**SIHAM** : Système d'information des ressources humaines dans une approche mutualisée

**HARPEGE** : Harmonisation de gestion des personnels

**DSI** : Direction du système d'information

**ESPE** : Ecole supérieure du Professorat

**ETPT** : Equivalent Temps Plein Travaillé

**FIGURE** : Formation à l'ingénierie par des Universités de Recherche

**CPER** : Contrat de projet Etat-Région

**CUT** : Centre Universitaire de Troyes

**GVT** : glissement vieillesse technicité

**AE/CP** : Acte d'engagement/ Crédits de paiements

**OAT** : Obligations assimilables du Trésor

**STRANES** : Stratégie nationale de l'enseignement supérieur

**DPLDD** : Direction du patrimoine, de la logistique et du développement durable

**BR3** : Budget rectificatif n°3

**UB** : Unité budgétaire

**SAIC** : Service des Activités Industrielles et Commerciales

**BR2** : Budget rectificatif n°2

**UNISTRA** : Université de Strasbourg

**GBCP**: Gestion budgétaire et comptable publique

**CNESER**: Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

**BIATSS**: Personnels des filières administratives, technique, sociale, de santé et des bibliothèques

**SCSP**: Subvention pour charges de service public

**CIEF**: Centre International d'Etudes Françaises

**CEREL**: Centre de ressources et espaces langues

**PAES**: Première année commune des études de santé

**APB**: Application post-bac

**CMI**: Cursus Master en ingénierie

**COMUE:** Communauté d'universités et d'établissements

**CROUS:** Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires









